

13378/22

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 23 novembre 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 23 novembre 2022

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION (UE) DU CONSEIL portant nomination d'un membre du Comité
économique et social européen, proposé par le Royaume d'Espagne**

E17274



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 18 novembre 2022
(OR. en)**

13378/22

CES 32

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION (UE) DU CONSEIL portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen, proposé par le Royaume d'Espagne

DÉCISION (UE) 2022/... DU CONSEIL

du ...

**portant nomination d'un membre
du Comité économique et social européen,
proposé par le Royaume d'Espagne**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 302,

vu la décision (UE) 2019/853 du Conseil du 21 mai 2019 arrêtant la composition du Comité économique et social européen¹,

vu la proposition du gouvernement espagnol,

après consultation de la Commission européenne,

¹ JO L 139 du 27.5.2019, p. 15.

considérant ce qui suit:

- (1) Conformément à l'article 300, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le Comité économique et social européen est composé de représentants des organisations d'employeurs, de salariés et d'autres acteurs représentatifs de la société civile, en particulier dans les domaines socio-économique, civique, professionnel et culturel.
- (2) Le 2 octobre 2020, le Conseil a adopté la décision (UE) 2020/1392¹ portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025.
- (3) Un siège de membre du Comité économique et social européen est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Patricia CÍREZ MIQUELEIZ.
- (4) Le gouvernement espagnol a proposé M^{me} Isabel YGLESIAS JULIÀ, *Jefa de Asuntos de la Unión Europea y delegada en la Unión Europea de la CEOE (Confederación Española de Organizaciones Empresariales)* (chefe des affaires européennes et déléguée auprès de l'Union européenne de la CEOE (Confédération espagnole des organisations d'entreprises)), en tant que membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2025,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision (UE) 2020/1392 du Conseil du 2 octobre 2020 portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025, et abrogeant et remplaçant la décision du Conseil portant nomination des membres du Comité économique et social européen pour la période allant du 21 septembre 2020 au 20 septembre 2025 adoptée le 18 septembre 2020 (JO L 322 du 5.10.2020, p. 1).

Article premier

M^{me} Isabel YGLESIAS JULIÀ, *Jefa de Asuntos de la Unión Europea y delegada en la Unión Europea de la CEOE (Confederación Española de Organizaciones Empresariales)* (cheffe des affaires européennes et déléguée auprès de l'Union européenne de la CEOE (Confédération espagnole des organisations d'entreprises)), est nommée membre du Comité économique et social européen pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
